

moyens convenables d'expédier leur poisson frais, ils trouveraient ce commerce beaucoup plus lucratif que le commerce du poisson salé. Pour saler leur poisson, il leur faut tenir compte du sel, de la main-d'œuvre, du pressage, du séchage, etc., et tandis que les pêcheurs réaliseraient presque autant par la vente du poisson frais, aux endroits où existeraient les commodités dont je parle. Je prierais donc l'honorable ministre d'avoir l'obligeance de voir à ce que l'on fasse prochainement des arrangements pour encourager les pêcheurs qui désirent que cette industrie soit exploitée de la meilleure manière possible, ce qu'ils peuvent faire seulement en ayant à leur disposition un nombre suffisant de wagons aux endroits où ils en ont besoin pour expédier leur poisson frais.

M. WADE : L'honorable député (M. Kaulbach) n'a pas été assez loin, je crois. Je ne vois pas comment les habitants de son comté et des comtés de Shelburne et de Queen puissent profiter des entrepôts frigorifiques pour expédier leur poisson si nous n'avons pas de chemin de fer le long du littoral méridional. J'espère donc que les honorables membres de la gauche favoriseront l'octroi d'une subvention, bien que quelques-uns se scient opposés à la chose.

M. KENDALL : Je ferai observer à l'honorable député de Lunenburg (M. Kaulbach) qu'il s'est un peu trompé en disant que le commerce de poisson frais diminuait.

M. KAULBACH : Je n'ai pas voulu dire cela.

M. KENDALL : L'honorable député n'a-t-il pas dit que le commerce de poisson frais diminuait ?

M. KAULBACH : J'ai dit que les expéditions du côté de l'ouest diminuaient.

M. KENDALL : Je dois dire à l'honorable député que son énoncé est inexact. Il y a trois ans, à Mulgrave, les recettes provenant du transport du poisson ont été de \$8,000, l'année suivante, elles ont été de \$12,000, et l'année dernière, de \$17,000. En établissant à cet endroit un entrepôt frigorifique où les pêcheries pourraient mettre leur poisson, l'on augmenterait probablement ce commerce dans une telle mesure, qu'il rapporterait au chemin de fer Intercolonial de \$50,000 à \$75,000 par année en frais de transport.

M. KAULBACH : Je parlais surtout du port d'Halifax, car il n'offre pas beaucoup de garanties pour l'expédition du poisson frais, vu qu'il manque de ces commodités. En conséquence, nos pêcheurs sont peu portés à se livrer à ce commerce, de sorte qu'ils comptent sur le commerce du poisson salé ; tandis que s'ils avaient des commodités convenables, ils pourraient faire un commerce très lucratif de poisson frais. Au lieu d'envoyer notre poisson frais vers l'ouest, nous l'expédions à Boston et à Portland ;

M. KENDALL.

nous payons le droit, puis ce poisson est ensuite réexporté du Canada ; de sorte que le droit est payé une seconde fois.

M. WADE : L'honorable député de Lunenburg croit-il qu'il soit possible d'expédier du poisson de son comté et des comtés de Queen et Shelburne, si nous n'avons pas de chemin de fer le long du littoral ?

M. MONK : Le comité trouverait bon, je crois, qu'un des contrats passés avec les compagnies de steamers et aujourd'hui en vigueur fût déposé sur le bureau de la Chambre. Je ne suppose pas que l'honorable ministre y eût objection. Quel degré de température a-t-on exigé en ce qui concerne le transport des volailles ? Je vois que le ministre est aussi ignorant que moi ; il faut lui venir en aide sur ce point.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : L'honorable député (M. Monk) doit comprendre que je ne puis pas me rappeler tous les détails.

M. MONK : Oui, je puis aussi comprendre parfaitement cela.

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : L'honorable député peut être insolent et peut se moquer, s'il le désire, mais il sait parfaitement bien que l'on ne doit pas s'attendre à ce qu'un ministre se souvienne de tous ces détails. La température exigée pour le transport des volailles est à peu près le point de congélation, 30 à 32 degrés.

M. BORDEN (Halifax) : Les journaux nous ont récemment appris que le gouvernement impérial se proposait d'approvisionner les troupes de viande produite dans l'empire—

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Si j'ai bien compris, c'était de la viande domestique.

M. BORDEN (Halifax) : J'ai vu que l'on employait les mots "bœuf domestique", et j'ai vu aussi que l'on avait exprimé l'opinion que cela signifie "non produit en Grande-Bretagne, mais dans les limites de l'empire". On voit aussi que pendant deux jours de la semaine, au lieu d'un seul jour comme aujourd'hui, l'on fournira aux troupes de la viande préparée importée. Le ministre de l'Agriculture a-t-il pris les moyens de s'assurer exactement de ce que l'on se propose de faire ? donnera-t-on par là aux colonies l'occasion de fournir cette viande, que les Etats-Unis fournissaient autrefois, au moins dans une certaine mesure ?

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE : Je n'ai pris aucun moyen de m'assurer des détails en cette affaire, car, en réalité, nous n'avons pas fourni de viande fraîche aux autorités de l'armée anglaise. Nous leur avons fourni une grande quantité de bœuf en conserves ; de fait, nous leur avons fourni tout ce que peuvent fournir les producteurs canadiens. Le ministère